

Mai 2018

LES DANGERS

**DES BOISSONS AYANT UNE COMBINAISON D'ALCOOL
À TENEUR ÉLEVÉE, DE CAFÉINE ET DE SUCRE**



**RECOMMANDATIONS AU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LES BOISSONS AYANT UNE
COMBINAISON D'ALCOOL À TENEUR ÉLEVÉE, DE CAFÉINE ET DE SUCRE**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ASPQ	3
INTRODUCTION	4
MISE EN CONTEXTE	4
RISQUES POUR LA SANTÉ	6
CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ LES JEUNES QUÉBÉCOIS	7
APERÇU DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE	9
UN GOÛT SUCRÉ QUI MASQUE CELUI DE L'ALCOOL	11
MARKETING LÉGAL, MAIS DANGEREUX	11
SANTÉ CANADA	15
CONCLUSION	15
RECOMMANDATIONS	15

Ce document a été produit par l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ).

102 — 4529, rue Clark

Montréal (Québec) H2T 2T3

Téléphone : 514 528-5811

www.aspq.org

Auteurs

Yves G. Jalbert, Ph. D.

Spécialiste de contenu

Émilie Dansereau-Trahan, M. A.

Spécialiste de contenu, substances psychoactives

Collaborateurs

Jean Alexandre

Responsable des communications et collecte de fonds

Claude M. Bédard, LL.L.

Adjointe et conseillère à la direction

Direction

Lucie Granger, Adm.A, ASC

Directrice générale

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Bibliothèque et Archives Canada, 2018

ISBN — 978-2-920202-93-1 (9 mai 2018)

Tous droits réservés. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document sont interdites sans l'autorisation préalable de l'Association pour la santé publique du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète de ce document à des fins personnelles et non commerciales est permise, à condition d'en mentionner la source.

PRÉSENTATION DE L'ASPQ

Historique

Fondée en 1943 sous le nom de Société des hygiénistes de la province de Québec, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) regroupait alors des médecins, des infirmières et des hygiénistes. En 1974, elle adopte son nom actuel et ouvre ses portes à des gens provenant tant des sciences humaines et sociales que des sciences de l'éducation, sans oublier le secteur communautaire. Elle accueille également des citoyens engagés et des partenaires.

Notre mission

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité.

Notre vision

La santé durable pour tous !

L'ASPQ soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention.

La santé durable, c'est notamment...

Débuter sa vie dans une famille chaleureuse, attentive et aimante • respirer un air de qualité • vivre dans un logement adéquat • évoluer dans un environnement sécuritaire où il fait bon vivre • participer à la vie économique et en tirer un juste revenu • avoir accès à une nutrition saine et en quantité suffisante • profiter d'un environnement qui favorise l'activité physique • avoir accès à l'éducation et au développement continu des compétences • vivre dans la joie et le sentiment de contrôle de sa vie • vivre dans une société ouverte, sans discrimination • participer aux décisions qui nous concernent • bénéficier d'un système de soins accessibles • avoir accès à des soins palliatifs de qualité et pouvoir mourir dignement.

La santé durable : c'est PLUS de santé, PLUS longtemps !

Au carrefour des stratégies gouvernementales, de l'action communautaire, de l'expertise scientifique et de l'implication citoyenne, notre organisation offre un espace unique de compréhension des enjeux, de recherche de solutions et de mise en œuvre de stratégies au profit de la santé durable.

Dans son énoncé de position ***Bâtir la santé durable au 21^e siècle***¹, l'ASPQ a identifié sept défis de santé :

1. la hausse des coûts de soins de santé
2. l'augmentation des maladies chroniques
3. le vieillissement de la population
4. les impacts négatifs des changements climatiques
5. l'accroissement des inégalités sociales
6. la baisse du niveau de littératie
7. l'égalité hommes-femmes

¹ www.aspq.org/uploads/pdf/56cc6261405172016-enonce-de-position-batirsantedurable21siecle_vf.pdf

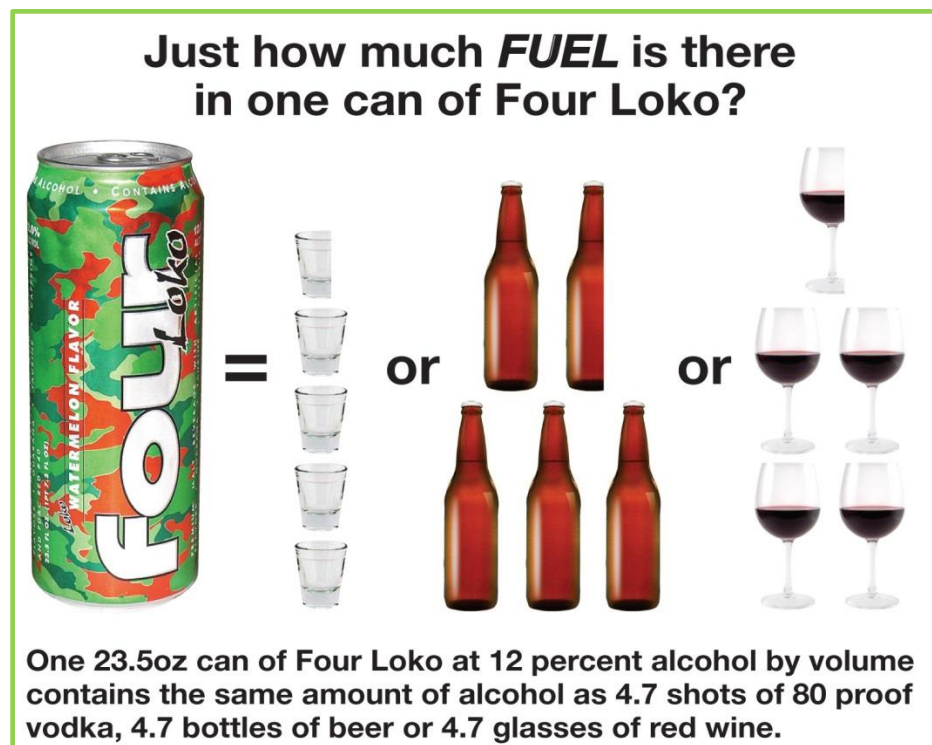
INTRODUCTION

En réponse à l'avis d'intention de modifier le Règlement sur les aliments et drogues en vue de restreindre la quantité d'alcool dans les boissons alcoolisées très sucrées offertes en portions individuelles (c'est-à-dire dans un contenant que l'on ne peut refermer), l'ASPQ souhaite fournir les plus récentes données concernant les problèmes liés à la consommation de boissons ayant une combinaison d'alcool à teneur élevée et de sucre, surtout chez les adolescents et les jeunes adultes.

L'ASPQ formule ici ses recommandations au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, dans le cadre de ses travaux sur les boissons ayant une combinaison d'alcool à teneur élevée, de caféine et de sucre.

MISE EN CONTEXTE

- En 2015, apparaît sur le marché québécois la boisson Four Loko. Elle tire son nom des quatre principaux ingrédients qu'elle contenait lors de sa mise en marché aux États-Unis en 2005, soit l'alcool, la caféine, la taurine et le guarana. Cette boisson au malt, offerte en différents parfums sucrés, dont limonade, cerise et punch aux fruits, a une teneur élevée en alcool, soit 11,9 %, en plus de contenir l'équivalent de 13 cuillerées à thé de sucre. Des cas d'adolescents hospitalisés après avoir bu une seule ou deux canettes de cette boisson ont été grandement médiatisés. Cette boisson a soulevé des inquiétudes des urgentologues et des experts en santé publique.



- En septembre 2017, une autre boisson baptisée FCKD UP et fabriquée au Québec par le groupe Geloso ayant une teneur élevée en alcool (11,9 %), en plus de contenir un stimulant naturel, le guarana, fait son apparition pour concurrencer Four Loko. Cette boisson alcoolisée a été lancée à Montréal dans une soirée mettant en vedette un groupe rap humoristique populaire auprès des jeunes : Les Anticipateurs. Cette boisson alcoolisée se vendait en canette de 568 ml au prix de 4,99 \$ et certains dépanneurs l'offraient à trois pour 9,99 \$. Selon la chef de produit du Groupe Geloso, Mme Jennifer Mantha, le produit est « pour les jeunes de 18 à 25 ans, un produit quand même assez fort et super accessible.² » Ce produit était offert dans les dépanneurs et épiceries dans tout le Québec. Encore une fois, ce type de boissons a suscité beaucoup d'inquiétudes chez les experts en santé publique.



- En octobre 2017, la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ) a analysé les boissons produites par Beuvrages Blue Spike à l'usine de Terrebonne. À la suite de ces tests, la Régie conclut que : « Selon le profil chimique, l'alcool se trouvant dans les produits fabriqués ne provient pas de la fermentation de matière première, mais bien d'un ajout direct d'alcool. » Cette boisson ne provient donc pas de la fermentation du malt, mais d'un ajout d'alcool éthylique. Dans une lettre datée du 17 novembre 2017, la RACJQ exige le retrait de ces produits du marché québécois. Ainsi, la fabrication, la vente, et la publicité des boissons Beuvrages Blue Spike sont interdites. Les marques Baron, Four Loko, Mojo et Seagram doivent être retirées de toutes les tablettes de la province d'ici le 20 décembre 2017.
- Le 26 octobre 2017, l'Assemblée nationale du Québec demande au Directeur national de santé publique de se pencher sur les cas d'intoxications causés par la consommation de boissons à forte teneur en sucre et en alcool, notamment chez les jeunes. La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie a depuis rapporté à l'Assemblée nationale les conclusions et les recommandations de l'enquête réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)³.

² <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201710/05/01-5139106-une-nouvelle-boisson-alcoolisee-quebecoise-preoccupe-les-experts.php>

³ https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2360_intoxications_aigues_alcool_boissons_sucres_alcolisees.pdf

- Le 1er mars 2018, on apprend le décès d'Athéna Gervais, une adolescente de 14 ans⁴. Elle a été retrouvée morte dans un ruisseau derrière son école secondaire de Laval, après avoir consommé, pendant la pause du midi, au moins une canette de FCKD UP. Son décès a provoqué une onde de choc et le retrait volontaire graduel de cette boisson alcoolisée.
- Depuis ce temps, plusieurs élus, sénateurs, experts en santé publique et représentants de divers organismes ont demandé aux gouvernements fédéral et provincial d'agir et de retirer du marché ces boissons alcoolisées.

RISQUES POUR LA SANTÉ

- L'alcool tout comme le tabac et le cannabis, est une substance psychoactive. Toutefois, au sens de la loi fédérale, l'alcool est considéré comme un aliment. Un usage abusif entraîne des dommages physiques et peut conduire à la dépendance.
- Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la consommation d'alcool est associée à environ 200 problèmes sociaux et de santé (WHO, 2014) : des cancers, des maladies cardiaques et digestives, des problèmes de dépendance, des blessures, ainsi que des comportements violents et leurs conséquences⁵. Depuis 1988, l'alcool est classé cancérigène par le Centre international de Recherche sur le Cancer (IARC Working Group, 1988).
- Selon une étude publiée en 2010 dans *The Lancet*, l'alcool est la drogue la plus dangereuse pour soi-même et pour autrui lorsque comparé à 20 autres drogues légales et illégales (héroïne, crack, cannabis, etc.) (Lachenmeier et Rehm, 2015).
- Les études scientifiques montrent que le risque de cancer augmente avec la consommation moyenne d'un verre par jour. Cette augmentation du risque est proportionnelle à la quantité d'alcool consommée. Ainsi, toute consommation d'alcool régulière, même faible, est risquée (LoConte et collab., 2018).
- L'alcool coûte beaucoup plus cher à l'état qu'il ne lui rapporte. Les données les plus récentes concernant les coûts sociaux de l'alcool remontent à 2002 et sont rapportées dans un rapport de 2006⁶. Au Canada, ces coûts représentaient 14,6 milliards de dollars ce qui représente 19,6 milliards de dollars en 2018⁷.

⁴ <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201803/02/01-5155873-mort-dathena-gervais-a-laval-la-police-confirme-quil-sagit-dun-accident.php>

⁵ MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA COMMISSION DES INSTITUTIONS - Projet de loi 170 : Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques
https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2382_memoire_loi_170_alcool.pdf

⁶ <http://www.ccsa.ca/Resource%20Library/ccsa-011332-2006.pdf>

⁷ <https://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

En France, l'alcool est responsable de 49 000 morts dont 15 000 cancers, deuxième cause de mortalité prématurée évitable après le tabac, première cause de mortalité des jeunes de 18 à 25 ans, première cause évitable de retard mental de l'enfant, deuxième cause d'hospitalisation et facteur favorisant ou déclenchant de 40 % des violences familiales et conjugales, de 30 % des viols, des agressions sexuelles et des violences générales et sur la route.

Source : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addiction. Communiqué d'experts – Les 10 mesures efficaces pour protéger des risques de l'alcool (www.anpaa.fr – 16 avril 2018)

Aux États-Unis, l'alcool est responsable de 80 000 morts par année, selon le *National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism* (NIAAA). L'intoxication alcoolique tue six personnes chaque jour, de ces personnes, 76 % sont des adultes âgés de 35 à 64 ans, et trois des quatre personnes tuées par l'alcool sont des hommes. La conduite avec facultés affaiblies par l'alcool représente plus de 30 % de tous les accidents de la route chaque année. Plus de 15 millions d'Américains luttent avec un problème de consommation d'alcool, mais moins de 8 % de ces derniers reçoivent un traitement. Plus de 65 millions d'Américains rapportent une consommation excessive d'alcool dans le dernier mois, ce qui représente plus de 40 % du total des buveurs actuels d'alcool. La consommation d'alcool, chez les adolescents, tue 4 700 jeunes chaque année, c'est plus que toutes les drogues illégales combinées. La conduite avec facultés affaiblies coûte 199 milliards de dollars chaque année. Les enfants qui commencent à boire sont sept fois plus susceptibles d'être victimes d'un accident de la route lié à l'alcool.

Source : Talbott Recovery <https://talbottcampus.com/alcoholism-statistics/>

Au Canada, l'alcool est de loin la substance psychoactive la plus consommée par les Canadiens. Au moins 20 % des buveurs consomment plus que la quantité recommandée par les *Directives de consommation d'alcool à faible risque* du Canada. La consommation d'alcool, à risque ou non, par les mineurs et les jeunes adultes semblent être en baisse. Environ 77 000 hospitalisations entièrement provoquées par l'alcool ont eu lieu en 2015-2016, comparativement à 75 000 hospitalisations pour crises cardiaques cette même année. En 2002, l'alcool était la cause de 4 258 décès au Canada, ce qui représente 1,9 % du total.

Source : Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (2017). <http://www.ccdus.ca/Resource%20Library/CCSA-Canadian-Drug-Summary-Alcohol-2017-fr.pdf>

CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ LES JEUNES QUÉBÉCOIS

- Moins du quart (23 %) des élèves du secondaire a consommé de l'alcool avant d'avoir atteint l'âge de 13 ans (Institut de la statistique du Québec, 2014).
- En 2013, un élève du secondaire sur 5 (20 %) a bu de l'alcool mélangé avec une boisson énergisante au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Ce type de breuvage est plus populaire chez les élèves de la 5^e secondaire (Institut de la statistique du Québec, 2014).
- Environ le tiers (34 %) des élèves du secondaire a connu au moins un épisode de consommation excessive d'alcool (cinq consommations ou plus en une même occasion) durant une période de 12 mois (Institut de la statistique du Québec, 2014).

- La consommation excessive et répétitive d'alcool, c'est-à-dire le fait d'avoir eu au moins cinq épisodes de consommation excessive dans les 12 derniers mois, touche 17 % des jeunes buveurs (Institut de la statistique du Québec, 2014).
- La consommation excessive d'alcool chez les jeunes a considérablement évolué au cours de la dernière décennie au Québec et elle demeure toujours plus élevée chez les jeunes adultes que dans les autres strates de la population québécoise (Statistique Canada, 2014).



- Chez les 12 à 35 ans, plus du tiers ont affirmé avoir consommé de l'alcool de façon excessive (ESCC, 2011-2012). Ce comportement est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes (INSPQ, 2017).
- La consommation excessive est présente dès l'âge de 14 ans chez les hommes et dès 16 ans chez les femmes, et 43 % des jeunes sont initiés à ce mode de consommation à l'âge de 18 ans (Tessier, Hamel et collab., 2014).
- Globalement, la consommation excessive d'alcool chez les jeunes de 12 à 35 ans a augmenté d'environ 10 % depuis 2000-2001 (Tessier et collab., 2014). Les intoxications aiguës causées par l'alcool sont fréquentes au Québec : du 1^{er} janvier au 26 novembre 2017, les services d'urgence ont traité 2 332 jeunes âgés de 12 à 24 ans. Cela équivaut à 214 cas par mois, 49 par semaine ou 7 par jour (INSPQ, 2018).

L'*American Medical Association* a déclaré que la consommation d'alcool contribue à de nombreux problèmes de santé qui affectent les adolescentes à mesure qu'elles se développent et les années suivantes. Ces derniers comprennent le cancer du sein, l'ostéoporose, les troubles menstruels, la fonction cérébrale et les maladies cardiaques. Selon le *National Institute of Alcohol Abuse and Alcoholism*, les femmes qui boivent au même rythme que les hommes continuent d'être plus à risque de certains problèmes médicaux graves de la consommation d'alcool, y compris le foie, le cerveau et les lésions.

Source : News Medical Life Science (2004)

APERÇU DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

Les produits de type boissons alcoolisées très sucrées, offertes en portions individuelles, sont assez nouveaux sur le marché et relativement peu documentés au Canada. Cependant, aux États-Unis, en Australie et en Europe (Allemagne, France, Royaume-Uni et Suisse en particulier), on s'est attardé au phénomène des alcopops, boissons très voisines des boissons alcoolisées très sucrées offertes en portions individuelles au Québec et ailleurs au Canada.

Les alcopops sont des boissons distillées sucrées dont la teneur en alcool est inférieure à 15 %, qui contiennent au moins 50 grammes de sucre par litre exprimé en sucre inverti ou une édulcoration équivalente, et qui sont mises dans les commerces sous forme de mélanges prêts à la consommation, en bouteilles ou dans d'autres récipients.

Source : Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (2004)

Voici un bref survol de la littérature scientifique se rapportant aux alcopops :

- Les jeunes sont plus vulnérables à l'effet de l'alcool que les adultes et ils risquent d'en subir des dommages physiques importants (ISPA, 2004).

Les alcopops sont très appréciés des jeunes, en particulier des jeunes filles et des jeunes femmes, parce que le goût de l'alcool n'est pas dominant et que les boissons alcooliques préconditionnées ne sont pas aussi amères que la bière.

Source : Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (2004)

- Les boissons alcoolisées sucrées jouissent d'une grande popularité parmi les adolescents et les jeunes adultes (Metzner et Kraus, 2008).
- Les alcopops sont moins chers, prêts à boire et facilement disponibles dans plusieurs points de vente (Rossheim et Thombs, 2018).
- Le succès des alcopops repose sur les points suivants : le goût et la saveur, l'emballage design tendance, les stratégies spécifiques de marketing et de publicité et l'image des boissons attirent particulièrement les jeunes, qui commencent par conséquent à consommer de l'alcool à un plus jeune âge (Metzner et Kraus, 2008).
- Deux heures après la consommation d'une canette d'alcopop, un jeune adulte peut encore se trouver au-dessus de la limite d'alcoolémie permise de 0,08. Et la consommation de 2 canettes peut mettre ce dernier à risque d'intoxication alcoolique (Rossheim et Thombs, 2018).
- Le goût sucré est utilisé pour attirer les jeunes filles à consommer de l'alcool, sans quoi elles ne l'auraient probablement pas fait (Metzner et Kraus, 2008).

- À la fois par la douceur (goût sucré) et l'arôme (la saveur), le contenu alcoolique des alcopops est masqué à tel point que les adolescents les trouvent plus faciles à boire et moins alcoolisées (Metzner et Kraus, 2008).
- Parmi les facteurs prédominants influençant la consommation des alcopops chez les adolescents des deux sexes, il y a le goût, suivi de la force de l'alcool et le prix. Cependant, la relation entre le prix et le choix demeure complexe. Le format est aussi un facteur important, la facilité de transport et de dissimulation, tout comme l'emballage (en particulier pour les jeunes buveurs) (Jones et Reis, 2012).
- Les adolescents estiment qu'en raison des diverses saveurs, la teneur en alcool des alcopops est beaucoup plus faible qu'elle ne l'est en réalité et n'associent pas ces boissons à des problèmes de santé ou d'intoxication (Metzner et Kraus, 2008).
- Le succès de ce type de boisson est attribuable à sa saveur sucrée, à son design spécifique, à sa publicité ciblée vers les adolescents et à son image liée à la jeunesse et au style de vie. Ces attributs font en sorte que ces boissons attirent, en particulier les adolescentes et les jeunes femmes et les invitent à consommer de l'alcool de façon prématurée (Metzner et Kraus, 2008).
- Les jeunes consommateurs d'alcopops sont quatre fois plus susceptibles d'être en épisode d'ivresse que ceux qui n'en consomment pas (Albers et collab., 2015).
- Chez les jeunes, les alcopops sont responsables d'une consommation d'alcool plus fréquente et plus régulière pouvant aller jusqu'à l'intoxication (Metzner et Kraus, 2008).
- Les alcopops représentent un facteur de risque aux problèmes liés à l'alcool (Metzner et Kraus, 2008).
- Chez les buveurs mineurs, la consommation de boissons alcoolisées au goût sucré est associée à une augmentation de la consommation excessive d'alcool, de bagarres et de blessures (Albers et collab., 2015).
- Une faible taxation sur les alcopops est associée à une augmentation de cas d'intoxication alcoolique chez les jeunes qui se présentent à l'urgence. Tandis qu'une augmentation de la taxation des alcopops montre un déclin des cas qui se présentent à l'urgence (Gale et collab., 2015).
- L'augmentation de la taxation des alcopops provoque un changement de comportement d'achats chez les jeunes et ces derniers se tournent vers la bière et les spiritueux (Müller et collab., 2010).

UN GOÛT SUCRÉ QUI MASQUE CELUI DE L'ALCOOL

En buvant des boissons alcooliques préconditionnées, les adolescent-es prennent l'habitude de consommer de l'alcool.

Source : Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (2004)

- Le danger de ces boissons réside dans le goût sucré qui masque celui de l'alcool, qui rend la consommation plus facile et rapide. Il ne faut pas oublier que les alcopops contiennent davantage d'alcool que la bière (ISPA, 2004).
- Plus le goût de l'alcool est masqué par le sucre et plus le risque de surconsommer augmente (ISPA, 2004).
- Les jeunes vont en boire une trop grande quantité, trop vite, pour se rendre compte, trop tard, qu'ils ont dépassé leur limite (ASPQ, 2018)
- Les adolescents oublient que l'alcopop est une boisson à teneur élevée d'alcool et ont l'impression de consommer un soda ou un jus de fruits (Jones et Reis, 2011).

MARKETING LÉGAL, MAIS DANGEREUX

Le marketing entourant la boisson Four Loko est légal, mais complètement « irresponsable, immoral, dangereux, à la limite vicieux... Le web, c'est le Far West. On y retrouve des publicités qui ne pourraient jamais passer à la télé et à la radio, qui sont, elles, régies par les règles du CRTC. »

Source : Catherine Paradis, analyste principale, recherche et politiques au Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances⁸.



⁸ http://plus.lapresse.ca/screens/7a56a418-3f03-4b45-94c9-ad494c887cd8__7C__0.html

- La littérature scientifique montre que près de 90 % de la population commence à boire avant l'âge de 21 ans et la moyenne d'âge d'initiation est de 16 ans (Pergamit, Huang et Lane, 2001).
- La mise en marché cible les jeunes et l'image de marque de ces boissons fait la promotion d'une consommation excessive.
- Ces boissons sont contenues dans des bouteilles et des canettes toujours ornées de couleurs agressives, tape-à-l'œil et de messages ne faisant que très discrètement référence à la présence de l'alcool dans leur composition. Les noms choisis, exotiques ou amusants, évoquent la fraîcheur et le côté désaltérant plutôt qu'alcoolisant du produit.
- La mise en marché des boissons alcoolisées très sucrées offertes en portions individuelles et des alcopops, qu'on fait passer pour des limonades ou autres jus de fruits, peut freiner les actions engagées dans la lutte contre l'alcool (interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs), notamment en initiant les plus jeunes à l'ivresse et en les invitant à la récidive.



- Les revendications de l'industrie de l'alcool, ses promotions et ses campagnes ciblent souvent les jeunes milléniaux qui n'ont pas atteint l'âge légal pour consommer de l'alcool (Grube et collab., 2004).



- Les fabricants de ces produits utilisent les médias sociaux, plus conviviaux pour les jeunes, notamment Facebook, Twitter et Instagram, afin de promouvoir l'interaction des utilisateurs avec les marques d'alcopops (Mart, Mergendoller et Simon, 2009).

SEMAINE DE RELÂCHE

3/9.99\$ SUR L'APP

Couche-Tard
J'aime cette Page · 23 février · Modifié ·

OFFRE EXCLUSIVE APP MOBILE
FCKD UP 3/9.99\$!!!
Offre valide du 23 février au 2 mars 2018.
18+ Buvez de manière responsable.
Palm Bay également disponible en magasin.

J'aime Commenter Partager

13 Commentaires principaux

7 partages 7 commentaires

Linda Roy merci dw l'info
J'aime · Répondre · 6 j

Carmine Karl Sabelli Nous venons vous voir en fin de semaine. Merci 🙌👍

- Les données démographiques issues des médias sociaux démontrent qu'il s'agit d'une tactique efficace qui atteint sa cible et porte fruit. (Duggan et collab., 2015; Lenhart, 2015).
- L'industrie de l'alcool s'entête à protéger ses intérêts économiques au détriment de la santé et de la sécurité des jeunes (Utah County Division of Substance Abuse Prevention, n.d.).

Mettre du guarana dans un nectar à raison de 11,9 %, c'est comme booster son char sport avec de la nitro. Si tu veux passer de zéro à party en quelques gorgées, bois le mauve.

Source: Site Web de FCKD UP



« Réveille ton ami. On ne laisse personne derrière »; « Four Loko un lundi parce que t'as besoin de pratique pour ton vendredi ».

Source : LaPresse+ 5 octobre 2017, http://plus.lapresse.ca/screens/7a56a418-3f03-4b45-94c9-ad494c887cd8_7C_0.html

SANTÉ CANADA

- En général, les boissons alcoolisées n'ont pas besoin d'être évaluées ou approuvées par Santé Canada avant leur mise en marché. De tels produits peuvent être vendus légalement au Canada, à condition qu'ils respectent toutes les exigences générales relatives à la salubrité des aliments, ainsi qu'à toutes les exigences propres à ce type de produits.
- Par ailleurs, le Règlement sur les aliments et drogues interdit l'ajout de caféine à toute boisson alcoolisée. Toutefois, il est permis d'ajouter certains ingrédients aromatisants contenant naturellement de la caféine (par exemple le guarana et le café) à certaines boissons alcoolisées.

CONCLUSION

Les boissons alcoolisées très sucrées offertes en portions individuelles sont consommées de façon disproportionnée par les adolescents et les jeunes adultes et entraînent des conséquences négatives sur la santé. L'augmentation des épisodes d'ivresse liée à l'alcool et les comportements à risque de toutes sortes peuvent mener à un coma éthylique et dans certains cas provoquer la mort.

RECOMMANDATIONS

Afin de réduire les risques pour la santé, l'ASPQ recommande :

Restreindre la quantité d'alcool

- Le format des canettes ne devrait pas contenir plus que l'équivalent d'un verre d'alcool standard.
- Fixer un prix minimum ajusté selon la concentration en alcool pour éviter la vente d'alcool à trop bas prix.
- Augmenter automatiquement, les taxes d'accises.

Marketing

- Proscrire l'autoréglementation : les mesures volontaires de l'industrie de l'alcool sont inefficaces et présentent des failles importantes^{9,10}.

⁹ Association pour la santé publique du Québec (2018). Consommer de l'alcool comporte des risques pour votre santé, Mémoire déposé par l'Association pour la santé publique du Québec dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 170. Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques, 15 p.

¹⁰ American Medical Association (2004). *Alcohol industry 101. Its structure & organization*, 32 p.

- Interdire l'utilisation d'ingrédients aromatisants contenant naturellement de la caféine qui créent une apparence trompeuse. L'industrie utilise l'ajout de ces ingrédients comme stratégie marketing.



Additionné de guarana, MOJO est le cooler idéal pour ceux qui aiment faire la fête jusqu'aux petites heures du matin et les gens branchés qui recherchent une alternative aux coolers traditionnels.

Il s'agit d'autant plus d'une alternative sécuritaire pour les consommateurs qui aiment mélanger energy drinks et spiritueux puisque Mojo ne contient pas de taurine (une substance illégale lorsque mélangée à de l'alcool).

La Guarana est une baie qui pousse dans les arbres de la forêt amazonienne et qui contient une forme naturelle de caféine deux fois plus puissante que celle qu'on retrouve dans le café, le thé et les boissons gazeuses traditionnelles. Affronter les canicules estivales et faire le plein d'énergie, voilà ce que MOJO vous propose.

Source : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/les-breuvages-blue-spike-lancent-mojo-spin---une-boisson-alcoolisee-energisante-pour-faire-face-aux-canicules-estivales-533763551.html>

- Appliquer de manière rigoureuse le règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques, en reconnaissant que tous les messages publiés dans les pages et les comptes commerciaux des médias sociaux sont du contenu publicitaire.

Ajout de sucre et d'édulcorants

- Réduire l'apport en sucre de 11 % à 5 % dans ces boissons alcoolisées afin que le goût de l'alcool ne soit pas masqué.
- Obliger l'affichage nutritionnel parce qu'il s'agit d'un aliment (afficher le nombre de calories et l'apport en sucre).

Enfin, le Canada, les provinces et les territoires gagneront à faire une surveillance des comportements liés à la consommation de l'alcool notamment quant à la fréquentation des urgences, l'automédication, la combinaison avec d'autres substances psychoactives ou médicaments, etc.)

L'ASPQ rappelle en conclusion l'importance d'adopter et de mettre en œuvre une Stratégie nationale sur l'alcool cohérente pour protéger l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.

RÉFÉRENCES

- Albers, A. B. et collab. (2015). Flavored alcoholic beverage use, risky drinking behaviors, and adverse outcomes among underage drinkers: results from ABRAND study, *American Journal of Public Health*, 105(4):810-815.
- Alcohol Justice – The Industry Watchdog (2015). [En ligne] Alcopops and youth, <https://alcoholjustice.org/images/factsheets/AlcopopsFactSheetFinal.pdf>
- American Medical Association (n.d.). *Alcopops and girls: fact sheet*, [En ligne] http://www.alcoholpolicymd.com/pdf/alcopops_factsheet-4.pdf
- American Medical Association (2004). *Alcohol industry 101. Its structure & organization*, 32 p.
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addiction (2018). *Communiqué d'expert - les 10 mesures efficaces pour protéger des risques de l'alcool*, [En ligne] <http://www.anpaa.asso.fr/presse/espace-presse/969-les-10-mesures-efficaces-pour-protger-des-rlsques-de-l-alcool>.
- Association pour la santé publique du Québec (2018). *Consommer de l'alcool comporte des risques pour votre santé*. Mémoire déposé par l'Association pour la santé publique du Québec dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 170. Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques, 15 p.
- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (2017). *Alcool*, 17 p., [En ligne] <http://www.ccdus.ca/Resource%20Library/CCSA-Canadian-Drug-Summary-Alcohol-2017-fr.pdf>
- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (2018). *Les boissons ayant une combinaison d'alcool à teneur élevée, de caféine et de sucre*. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation de Santé Canada de l'avis d'intention de modifier le Règlement sur les aliments et drogues en vue de restreindre la quantité d'alcool dans les boissons alcoolisées très sucrées offertes en portions individuelles, 6 p.
- Duggan, M. et collab. (2015). *Demographics of key social media networking platforms*, Pew Research Center: *Social Media Update 2014*, [En ligne] <http://www.pewinternet.org/2015/04/09/teens-social-media-technology-2015/>
- Gale, M. et collab. (2015). Alcopops, taxation and harm: a segmented time series analysis of emergency department presentations, *BMC Public Health*, 15 :468, DOI 10.1186/s12889-015-1769-3.
- Grube, J. (2004). *Alcohol in the media: drinking portrayals, alcohol advertising, and alcohol consumption among youth. Reducing underage drinking: a collective responsibility*. The National Academies Press: Washington, D.C.
- IARC Working Group 'Alcohol drinking' (1988). *IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans*, 44: 1-378.

- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2014). *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013. Évolution des comportements au cours des 15 dernières années*, 209 p.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2017). *La consommation excessive d'alcool chez les jeunes Québécois : interventions efficaces de prévention*, 53 p.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2018). *Intoxications aiguës à l'alcool et boissons sucrées alcoolisées*, 22p.
- Institut national du cancer (INCa) (2018). *Les cancers en France en 2017. L'essentiel des faits et chiffres*, 23 p.
- Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (2004). *Alcopops sucrées et branchées, ces boissons alcooliques préconditionnées ne sont pas sans danger. Informations pour les parents et le corps enseignants*, 4 p.
- Jones, S. C. et S. Reis (2012). Not just the taste: why adolescents drinks alcopops, *Health Education*, 112(1):61-74.
- Lachenmeier, D. W. et Rehm, J. (2015). Comparative risk assessment of alcohol, tobacco, cannabis and other illicit drugs using the margin of exposure approach, *Scientific Reports*, 5, p.17.
- Lenhart, A. (2015). *Teens, social media, & technology - Overview 2015*, Pew Research Center, [En ligne], <http://www.pewinternet.org/2015/04/09/teens-social-media-technology-2015/>
- LoConte, N. K. et collab. (2018). Alcohol and cancer: a statement of the American Society of Clinical Oncology, *Journal of Clinical Oncology*, 36(1) : 83-94.
- Mart, S., J. Mengendoller et M. Simon (2009). Alcohol promotion on Facebook, *The Journal of Global Drug Policy and Practice*, 3:1-8.
- Metzner, C. et L. Kraus (2008). The impact of alcopops on adolescent drinking: a literature review, *Alcohol & Alcoholism*, 43(2): 230-239.
- Müller, S., et collab. (2010). Changes in alcohol consumption and beverage preference among adolescents after the introduction of the alcopops tax in Germany, *Addiction*, DOI 1111/j.1360-0443.2010.02956.x
- News Medical Life Sciences (2004). *Pools show more teen girls see 'alcopop' ads than women age 31-44*, [En ligne] <https://www.news-medical.net/news/2004/12/20/6910.aspx>
- Pergamit, M., L. Huang et J. Lane (2001). *The long term impact of adolescent risky behaviors and family environment*, (National Opinion Research Center, University of Chicago ed.) (report submitted to the Office of the Assistant Secretary for Planning and Evaluation, U.S. Dept. of Health and Human Services), [En ligne] <https://aspe.hhs.gov/report/long-term-impact-adolescent-risky-behaviors-and-family-environment>

- Rossheim, M. E. et D. L. Thombs (2017). Estimated alcohol concentrations achieved by consuming supersized alcopops, *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 44:3, 317-320.
- Rossheim, M. E., D. L. Thombs et R. D. Treffers (2018). High-alcohol-content flavored alcoholic beverages (supersized alcopops) should be reclassified to reduce public health hazard, *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, DOI:10.1080/00952990.2018.1460375.
- Statistique Canada (2014). *Consommation abusive d'alcool 2013*, [En ligne] <https://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2014001/article/14019-fra.htm>
- Tessier, S., Hamel, D. et April, N. (2014). *La consommation excessive d'alcool chez les jeunes Québécois : portrait et évolution de 2000 à 2012*. Québec : Institut national de santé publique du Québec, 12 p.
- Utah County Division of Substance Abuse Prevention (n.d.). *Alcopops: the hidden truth*, [En ligne] http://www.youthempoweredolutions.org/wp-content/uploads/2012/03/Alcopops_Fact_Sheet.pdf



ASSOCIATION POUR LA SANTÉ
PUBLIQUE DU QUÉBEC

4529 rue Clark, bureau 102
Montréal (Québec) H2T 2T3
514-528-5811
www.aspq.org

